



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE FOR DROUGHT CONTROL IN THE SAHEL
COMITÉ PERMANENTE INTER-ESTADOS DE LUTA CONTRA A SECA NO SAHEL
اللجنة الدائمة المشتركة لمحاربة التصحر في الساحل



Secrétariat Exécutif

COP 27 UNFCCC

Segment de haut niveau à la COP 27, Sharm El-Sheikh,
16/11/22

**Message du Secrétaire exécutif du CILSS,
Dr Abdoulaye Mohamadou**

Novembre 2022

Monsieur le Président de la 27^{ème} session de la Conférence Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et intergouvernementales ;

Distingués délégués ;

Mesdames Messieurs ;

Les changements climatiques constituent une menace grave pour notre planète et pèsent lourdement sur les objectifs de développement durable et de réduction de la pauvreté au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Le Comité Permanent Inter-Etats de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), s'investit depuis 50 ans dans la lutte contre les effets de la sécheresse, de la désertification et du changement climatique, à travers la délivrance de services climatiques et le renforcement des capacités des différents acteurs, aussi bien régionaux que nationaux pour une meilleure résilience des populations sahéliennes et ouest africaines.

Mesdames et Messieurs,

Les pays de l'espace CILSS sont classés parmi les plus vulnérables et sont au cœur des défis des changements climatiques, au regard des impacts négatifs qu'ils subissent et des difficultés à y faire face.

Par conséquent, il devient urgent de soutenir les efforts de cette région, à travers des financements adéquats et des appuis pour une meilleure intégration des risques et impacts des changements climatiques dans les politiques et les programmes de développement.

Mesdames et Messieurs,

L'Accord de Paris invite les organisations régionales à agir conjointement pour une meilleure efficacité de l'appui aux pays dans les stratégies d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Dans cette dynamique, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est dotée d'une Stratégie Régionale Climat (SRC) qui constitue désormais un important levier régional de pilotage de l'action climatique pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de Paris, et au-delà, la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

Monsieur le Président,

Parmi les nombreuses priorités identifiées par les pays de l'espace CILSS-CEDEAO, je citerais , pour ce qui concerne le volet « adaptation au changement climatique », la nécessité de passer de la planification à l'opérationnalisation de l'adaptation aux changements climatiques, notamment à travers la démonstration de l'avancement des travaux du Comité d'adaptation.

En ce qui concerne « Les Pertes et préjudices », des progrès significatifs doivent être réalisés en vue de l'opérationnalisation du Réseau de Santiago sur les pertes et dommages . Il est nécessaire que la COP27 puisse enfin convenir des dispositions à prendre pour lancer officiellement ce réseau et apporter des réponses concrètes aux pertes et préjudices que subissent les pays d'Afrique de l'Ouest qui contribuent peu aux émissions de Gaz à Effet de Serre.

Je vous remercie de votre aimable attention